BOSSAUTO INNOVA, S.A.
Pol. Ind. Valldoriolf C/ Thomas Edison 16,
08430 La Roca del Vallés. Barcelona
t: +34 938 604 923 / f: +34 938 712 336
info@bossauto.com / **www.bossauto.com**

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT Spray rafraîchissant pour climatisation 150 ml
REFERENCE 110117

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008

GHS02 flamme
Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

GHS07
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

2.2. Éléments de l'étiquetage

Selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02

GHS07

Mention d'avertissement :
Danger

Mentions de danger

H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régional.

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
· **PBT** : Non applicable.
· **vPvB** : Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges
Description :
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	50-<75%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	25-<50%

Indications complémentaires
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Après ingestion
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité :
Porter un appareil de protection respiratoire.

6. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécure
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Aucune mesure particulière n'est requise.
Préventions des incendies et des explosions
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'stockage sécure, en incluant possibles incompatibilités

Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage

2 B.

7.3 Usages finals spécifiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de control

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

115-10-6 oxyde de diméthyle	
VLEP	Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Control de l'exposition

Equipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Protection des yeux

Pas nécessaire

Protection des mains
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· Matériau des gants
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation
· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

9. PROPRIETÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques :

Aspect :	
Forme :	Aérosol
Couleur :	Incolore
Odeur :	Genre alcool
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH :	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion :	Non déterminé.
Point d'ébullition :	Non applicable, s'agissant d'un aérosol
Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	240 ºC
Température de décomposition :	Non déterminé.
Propriétés explosives :	Non déterminé.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	1,9 Vol %
Supérieure :	26,2 Vol %%
Pression de vapeur à 20 °C :	4000 hPa
Densité à 20 °C :	0,7 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé.
Cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants :	
Solvants organiques	99,6 %

VOC (CE)	726,0 g/l
CE-COV	*99,60 %*
Teneur en substances solides :	0,1 %

9.2 Autres informations
Pas d'autres informations importantes disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique.
Décomposition thermique/conditions à éviter
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5. Matériels incompatibles
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité
Toxicité aquatique :

115-10-6 oxyde de diméthyle	
EC50 / 96 h	155 mg/l (algae)
LC50 / 48 h	>4000 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	>4000 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :
Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
· **PBT** : Non applicable.
· **vPvB** : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes pour le traitement de résidus
Recommandation :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

20 01 13*	Solvants
15 01 04	Emballages métalliques

· Emballages non nettoyés :
· Recommandation :
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU **· ADR, IMDG, IATA**	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU **ADR,** **IMDG** **IATA**	UN1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport **ADR** **Classe** **Étiquette**	2 5F Gaz 2.1
IMDG **Classe** **Étiquette**	2.1 2.1
IATA **Classe** **Étiquette**	2.1 2.1
14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Polluant :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Attention : Gaz.

Indice Kemler	-
No EMS	F-D, S-U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
ADR **· Quantités limitées (LQ)** **· Quantités exceptées (EQ)** **· Catégorie de transport** **· Code de restriction en tunnels**	 1L Code : E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
IMDG **· Quantités limitées (LQ)** **· Quantités exceptées (EQ)**	 1L Code : E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
"Règlement type" de l'ONU :	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1,

15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
150 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
Conditions de limitation :
3
Prescriptions nationales :
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

16.1. Phrases importantes
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.2. Acronymes et abréviations :
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur aux niveaux européen et national, sans pouvoir en garantir l'exactitude. Ces informations ne peuvent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit, il s'agit simplement d'une description des exigences de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne sont ni à notre connaissance ni sous notre contrôle, et il appartient en dernier ressort à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales en matière de manipulation, stockage, utilisation et élimination de produits chimiques.